

ARRONDISSEMENT  
DE  
SENLISCANTON DE  
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

Extrait de

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 29/04/2026

ID : 060-216001743-20260429-23DEL\_CM240426-DE

du vendredi 24 avril 2026

**CONVOCACTION**

Date : 10 avril 2026

Affichée le : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 32

Votants : 38

Pouvoirs : 6

Absent : 1

**Étaient présents :** M. Omar YAQOUB - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - Mme Danielle SOKOLONSKI - M. Amadou KA - Mme Peggy MOUJELLÉ - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOU - M. Thierno DIALLO - Mme Rosa OULD SAID - M. Amir ZAFAR - Mme Fadhila KEZZOUL - M. Mohamed CAHOUC - Mme Karima BOUHAMIDA - Mme Wanessa TOUATI-AHMED - Mme Patricia RÉGENT - Mme Dalila SAHNOUNE - M. Oumar KA - Mme Nazish PERVAIZ - Mme Bénédicte ALHERBE - Mme Néjia CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - Mme Sarah YAQOUB - M. Heddi FADHLI - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUJELLÉ - Mme Nabila BEJAOU - M. Ahmed BOUKHALFA - Mme Döndü ALKAYA - M. Emmanuel PERRIN - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME.

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE  
DE LA VILLE LE :

27 AVR. 2026

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE  
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

29 AVR. 2026

**Absents représentés**

M. BOUJDOUN

M. NOUWYNCK

M. MBAYE

Mme DHOURY-LEHNER

Mme FAZAL

Mme EL BAKKALI

Pouvoir à M. RIFI SAIDI

Pouvoir à Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à M. DIALLO

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à M. PERRIN

**Absents excusés****Absents non représentés**

M. AKABLI.

**Secrétaire de séance :** Danielle SOKOLONSKI**23 Subvention - Centre Communal d'Action Sociale****■ Rapport de présentation :****Danielle SOKOLONSKI, Adjointe**

La Ville de Creil accorde chaque année une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) afin de lui permettre de mener à bien ses missions. En effet, la ville confie au CCAS la mise en œuvre de la politique de sociale à l'échelle communale.

Ainsi le CCAS a pour missions :

- Accompagner et faciliter l'accès aux droits des creillois
- Accompagner les seniors dans leur vie de tous les jours
- Répondre aux demandes en lien avec le logement
- Développer des lieux d'échanges et de convivialité tels que le CESAM
- Agir pour préserver la santé et le bien-être

Compte-tenu de l'importance des missions qui sont celles du CCAS, il est proposé au conseil municipal pour l'année 2026 de maintenir le montant de la subvention à hauteur de 2025 et de verser au CCAS une subvention de 1 730 000€.

Le Conseil Municipal pourra être amené à statuer en cours d'année pour soutenir d'autres demandes.

**■ Le conseil municipal :**

Vu le code general des collectivites territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Considérant le besoin de trésorerie des associations,  
Considérant les projets présentés par les associations,  
Entendu le rapport de présentation,

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 29/04/2026

ID : 060-216001743-20260429-23DEL\_CM240426-DE

S<sup>2</sup>LO

■ **Vote**

Votants : 38	Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver, au titre de l'année 2026, l'attribution de subvention de fonctionnement concernant le CCAS, d'un montant de 1 730 000€ .

**Article 2** : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet dans le budget de la Ville.

CREIL, le **29 AVR. 2026**  
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Omar YAQOUB



Maire de Creil  
Président de l'ACSO



La secrétaire de séance



Danielle SOKOLONSKI